

Titre	Rapport sur les activités du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (du premier janvier au 31 décembre 2024)
Document	Doc. préél. No 18B de février 2025
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	Point III.8
Mandat(s)	S.O.
Objectif	Rendre compte des activités du BRAP
Mesure à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
Annexes	S.O.
Document(s) connexe(s)	S.O.

Table des matières

I.	Introduction et objectifs stratégiques	2
II.	Travaux et avancées dans la réalisation des objectifs stratégiques	3
A.	Promouvoir l'universalité de l'Organisation en sensibilisant davantage les États et les autres parties prenantes de la région à la HCCH, à ses instruments et leurs avantages, ainsi qu'au droit international privé.....	3
B.	Promouvoir l'inclusivité en soutenant la participation active des États et des autres parties prenantes régionales aux travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance de la HCCH	4
C.	Accompagner les États situés dans ces régions dans la mise en œuvre et le bon fonctionnement des instruments de la HCCH, notamment en leur fournissant des services et une assistance post-conventionnels efficaces et adaptés	5
III.	Principaux projets et initiatives à venir	6
IV.	Proposition soumise au CAGP	6

Rapport sur les activités du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (du premier janvier au 31 décembre 2024)

I. Introduction et objectifs stratégiques

- 1 Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) est l'un des deux Bureaux régionaux actuels du Bureau Permanent (BP) de la HCCH¹. Les Bureaux régionaux visent à renforcer l'universalité et l'inclusivité de la HCCH, ainsi qu'à accroître la visibilité, les compétences et la pertinence de la HCCH dans une région donnée². En plus de son travail transversal en Asie et dans le Pacifique, le BRAP apporte un important soutien à la Division du contentieux transnational et de l'Apostille.
- 2 Le programme de travail du BRAP est conçu pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de la HCCH :
 - a. promouvoir l'universalité de l'Organisation en sensibilisant davantage les États et les autres parties prenantes de la région à la HCCH, à ses instruments et leurs avantages, ainsi qu'au droit international privé ;
 - b. promouvoir l'inclusivité en soutenant la participation active des États et des autres parties prenantes régionales aux travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance de la HCCH ;
 - c. accompagner les États situés dans ces régions dans la mise en œuvre et le bon fonctionnement des instruments de la HCCH, notamment en leur fournissant des services et une assistance post-conventionnels efficaces et adaptés.
- 3 Le BRAP est dirigé par un Représentant pour l'Asie et le Pacifique, qui travaille à temps partiel et est assisté par un Collaborateur juridique et un Chef de bureau. Le premier août 2020, le Professeur Yun Zhao est devenu le quatrième Représentant du BRAP. En octobre 2024, M. Junbo Song a rejoint le BRAP en tant que Collaborateur juridique, détaché du ministère chinois des Affaires étrangères, succédant ainsi à M. Levi Gao. Le même mois, Mme Alix Ng a pris sa retraite après avoir occupé le poste de Cheffe de bureau depuis la création du BRAP en 2012. En novembre 2024, Mme Shelby Chan lui a succédé en tant que nouvelle Cheffe de bureau. Tout au long de l'année 2024, le travail du BRAP a bénéficié du soutien de 11 stagiaires juridiques.
- 4 L'ensemble des frais afférents au BRAP, y compris le loyer, les salaires et les déplacements, sont couverts exclusivement par le soutien apporté par le Gouvernement de la Chine.

¹ Pour plus d'informations sur les Bureaux régionaux, veuillez consulter l'annexe I du « Rapport sur les activités des Bureaux régionaux pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) et pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) (du premier janvier au 31 décembre 2023) », Doc. pré. No 21 REV à l'attention du CAGP de 2024, disponible sur le site web de la HCCH, à l'adresse www.hcch.net, sous les rubriques « Gouvernance », « Conseil sur les affaires générales et la politique » puis « Précédents Conseils sur les affaires générales et la politique ». Pour plus d'informations sur le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC), veuillez consulter le « Rapport sur les activités du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) (du premier janvier au 31 décembre 2024) », Doc. pré. No 18A à l'attention du CAGP de 2025, disponible sur le site web de la HCCH, à l'adresse www.hcch.net, sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

² Consultez le [Règlement de la HCCH concernant l'établissement des Bureaux régionaux](#) (« règles »), adopté en 2020. Les règles « ne s'appliquent pas rétroactivement aux Bureaux régionaux déjà existants » (voir para. 2) et ne s'appliquent donc ni au BRAP, créé en 2012, ni au BRALC, créé en 2005. Cependant, le para. 3(a) des règles fournit une liste d'objectifs et de résultats représentatifs des futurs Bureaux régionaux, laquelle s'inspire du travail actuellement entrepris par le BRAP et le BRALC et en tient compte.

II. Travaux et avancées dans la réalisation des objectifs stratégiques

A. Promouvoir l'universalité de l'Organisation en sensibilisant davantage les États et les autres parties prenantes de la région à la HCCH, à ses instruments et leurs avantages, ainsi qu'au droit international privé

- 5 Grâce à ses initiatives de sensibilisation, le BRAP joue un rôle clé dans la sensibilisation des États et autres parties prenantes de la région à l'importance de la HCCH et de ses instruments.
- 6 Cet engagement s'est avéré essentiel pour susciter et maintenir l'élan nécessaire à l'adoption des principales Conventions de la HCCH, en dépit des nombreuses priorités concurrentes des législateurs nationaux. En 2024, deux États d'Asie et du Pacifique sont devenus parties à une ou plusieurs Conventions de la HCCH : le Bangladesh a adhéré à la Convention Apostille de 1961 et la Géorgie a ratifié la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et son Protocole. Le BRAP poursuit ses efforts visant à informer et à accompagner les États souhaitant devenir Membres de la HCCH ou Parties contractantes à ses Conventions. Au cours de l'année écoulée, le BRAP a noué des relations fructueuses avec des fonctionnaires, diplomates et juges de divers États membres d'Asie et du Pacifique, suscitant un intérêt marqué et conduisant à des demandes en ce sens.
- 7 La participation à des réunions, des séminaires, des ateliers et d'autres événements ou leur organisation est l'un des principaux moyens dont dispose le BRAP pour établir un dialogue avec les parties prenantes concernées et élargir son audience. En 2024, le BRAP a ainsi organisé des réunions avec plusieurs États et organisations, notamment le ministère des Affaires étrangères du Japon, le ministère de la Justice de la République de Corée, les consulats de divers États de l'ANASE et de l'Australie, la Commission d'arbitrage de Pékin, l'Institut judiciaire de Hong Kong et le Bureau préparatoire de l'Organisation internationale de la médiation. Ces échanges ont permis d'explorer des opportunités de coopération renforcée avec les États et les organisations concernés, notamment à travers l'organisation d'événements conjoints et d'autres initiatives autour des Conventions pertinentes de la HCCH. Ces efforts devraient à leur tour renforcer la sensibilisation à la HCCH, à ses instruments et à leurs avantages, ainsi qu'au droit international privé, auprès des participants et de leurs institutions.
- 8 Outre l'organisation d'événements de la HCCH, le BRAP a cherché à intervenir dans le cadre de conférences et forums majeurs organisés par ses partenaires, afin d'optimiser ses ressources limitées. En 2024, il a ainsi participé à la conférence académique annuelle de la Société chinoise de droit international privé, la session annuelle de l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO), diverses conférences et ateliers organisés par la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Académie asiatique de droit international (AAIL), la Commission chinoise d'arbitrage maritime et le ministère thaïlandais de la Justice. Le BRAP continue également à contribuer à l'organisation de la Semaine juridique de Hong Kong, un événement juridique international majeur dans la région. Grâce à ses efforts, le BRAP promeut activement les travaux de la HCCH, renforce sa coopération avec les partenaires concernés et élargit son réseau de contacts dans la région. Lors de l'édition 2024 de la Semaine juridique de Hong Kong, le BRAP a notamment pris part à plusieurs événements parallèles, dont le deuxième Sommet Asie-Pacifique du droit international privé, pendant lequel le Représentant du BRAP est intervenu en tant qu'intervenant à la session intitulée « *Building Bridges by Strengthening Engagement in the Asia-Pacific Region* ».
- 9 En 2024, le BRAP a poursuivi son engagement auprès des professeurs et des étudiants en droit, notamment en organisant des séminaires et des ateliers à l'Université de sciences politiques et de droit de Chine orientale, à l'Université normale de Hangzhou (Chine), à l'Université de Jinan (Chine), à l'Université océanique de Chine, à l'Université Ramkhamhaeng (Thaïlande), à l'Université de sciences politiques et de droit de Shanghai (Chine), à l'Université de Sichuan (Chine), à l'Universitas

Padjadjaran (Indonésie), à l'Université de Macao (Chine), à l'Université de Wuhan (Chine), et à l'Université de Xiamen (Chine). En complément, le Représentant du BRAP a pris la parole lors d'évènements universitaires organisés par l'Université chinoise de Hong Kong et l'Université Sun Yat-Sen (Chine). En 2025, ces évènements académiques devraient s'intensifier, avec une attention particulière portée à la diversification géographique. Cet élargissement pourrait favoriser l'établissement de nouveaux accords de coopération entre la HCCH et les universités de la région, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles ressources pour les activités de recherche, de sensibilisation et de traduction.

B. Promouvoir l'inclusivité en soutenant la participation active des États et des autres parties prenantes régionales aux travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance de la HCCH

- 10 Le BRAP poursuit activement ses efforts pour renforcer la participation des États de la région Asie-Pacifique dans les travaux normatifs de la HCCH. Il s'attache à donner de la visibilité aux projets en cours, à encourager la participation des parties prenantes régionales aux discussions sur ces projets, à mener des recherches sur les initiatives et les besoins régionaux, ainsi qu'à faciliter la participation directe d'experts de la région.
- 11 S'agissant du travail post-conventionnel, le BRAP a joué un rôle clé dans le maintien de l'engagement des États de la région en organisant diverses activités, dont deux webinaires régionaux d'envergure. Le webinaire sur la Convention HCCH Élection de for de 2005, intitulé « Favoriser l'accès à la justice pour le commerce transfrontière dans la région Asie-Pacifique » a réuni des experts de Chine, d'Indonésie et de Singapour. Ces derniers ont analysé la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention dans leurs États respectifs. Le webinaire de 2024 sur la Convention HCCH Enlèvement d'enfants de 1980 en Asie et dans le Pacifique a rassemblé des représentants des Autorités centrales et à des experts de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, du Japon, des Philippines, de la République de Corée et de Singapour. Ils ont partagé leurs bonnes pratiques dans la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 sur la base de leurs expériences directes, avec pour objectif de renforcer le fonctionnement de la Convention dans la région. Ces webinaires ont suscité un intérêt marqué auprès d'un large public d'experts et d'étudiants de la région. Par ailleurs, en 2024, le BRAP a contribué à la préparation de la réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980, en encourageant et en facilitant la participation des États de la région.
- 12 Tout au long de l'année, le BRAP a renforcé ses relations avec les organisations internationales, témoignant ainsi son engagement constant en faveur de la coopération. En 2024, il a poursuivi et approfondi sa collaboration avec l'AALCO, un organe consultatif clé et un forum de coopération entre l'Asie et l'Afrique dans le domaine juridique. Entre autres activités, le BRAP a effectué des missions en Égypte et en Afrique du Sud pour rencontrer des représentants gouvernementaux et d'autres parties prenantes en collaboration avec l'AALCO ; il a organisé un événement parallèle lors de la 62^e session annuelle de l'AALCO ; et il a présenté une introduction à la HCCH et à la Convention Jugements de 2019 aux représentants des États membres et non membres de l'AALCO dans le cadre d'un programme de formation intensif organisé en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères de Chine et l'AAIL. Le BRAP a également renforcé sa collaboration avec l'APEC, une autre organisation intergouvernementale de la région dont les domaines d'action sont particulièrement pertinents pour le mandat de la HCCH. En 2024, il a notamment engagé des discussions avec des membres de l'APEC sur les interactions entre le règlement des litiges en ligne et les Conventions de la HCCH, en participant à des ateliers organisés par le Secrétariat de l'APEC. Étant donné que de nombreux membres de l'AALCO et de l'APEC ne sont pas encore Membres de la HCCH, cette collaboration leur offre de précieuses possibilités de participer aux travaux post-

conventionnels de la HCCH et de mieux comprendre les avantages de ses Conventions. Le BRAP continuera d'explorer de nouvelles possibilités de coopération avec d'autres organisations intergouvernementales actives dans la région.

- 13 Enfin, le BRAP poursuit ses efforts pour favoriser la participation active des États de la région Asie-Pacifique dans les questions de gouvernance. Ses actions visaient notamment à sensibiliser les États aux avantages de devenir Membre de la HCCH, de faciliter leur participation aux réunions du Conseil des affaires générales et de la politique (CAGP) et du Conseil des Représentants diplomatiques (CRD), et d'encourager leur engagement dans les initiatives liées à la gouvernance. Par exemple, en amont de la réunion annuelle du CAGP, le BRAP entretient des échanges formels et informels avec les Organes nationaux des États de la région dans le but de coordonner les positions, de répondre aux demandes de renseignements et d'aborder ou de transmettre les préoccupations. Les initiatives du BRAP en 2024 témoignent de son engagement en faveur de la collaboration, du partage de connaissances et de l'amélioration continue. Ces efforts contribuent non seulement à renforcer les capacités du BRAP, mais aussi à accroître de manière significative la coopération régionale en ce qui concerne les Conventions de la HCCH dans la région Asie-Pacifique.

C. Accompagner les États situés dans ces régions dans la mise en œuvre et le bon fonctionnement des instruments de la HCCH, notamment en leur fournissant des services et une assistance post-conventionnels efficaces et adaptés

- 14 Le BRAP joue un rôle essentiel dans la région Asie-Pacifique en veillant à la mise en œuvre efficace et au bon fonctionnement des instruments de la HCCH. Il fournit divers types de services et d'assistance post-conventionnels. Il agit notamment comme point de contact direct pour les États souhaitant obtenir des informations et des conseils personnalisés sur les meilleures pratiques ou les défis spécifiques rencontrés. Il accompagne également les États dans leur préparation à l'adhésion aux Conventions de la HCCH, en vue de leur entrée en vigueur et facilite l'organisation de formations ou de séminaires destinés aux juges, aux praticiens, aux fonctionnaires et à d'autres professionnels impliqués dans le fonctionnement quotidien des instruments de la HCCH. En 2024, le BRAP a ainsi rencontré le Gouvernement japonais pour discuter de la mise en œuvre et du fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, à laquelle le Japon est Partie contractante. Bien que l'assistance post-conventionnelle soit généralement sollicitée après l'adhésion à une Convention, obtenir des conseils personnalisés dès la phase préparatoire permet souvent de faciliter une mise en œuvre efficace et d'anticiper les éventuels défis liés à son application ultérieure. Ainsi, en 2024, le BRAP a accompagné la Chine dans la préparation de la ratification de la Convention Élection de for de 2005. Il a également poursuivi son soutien à l'Indonésie dans la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Apostille de 1961, prolongeant l'assistance fournie lors du processus d'adhésion de l'Indonésie à cette Convention. Pour garantir des conseils appropriés sur la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions de la HCCH, le BRAP complète son assistance post-conventionnelle individualisée par des activités ouvertes à plusieurs ressorts et parties prenantes (voir, par ex., le webinaire de 2024 sur la Convention HCCH Enlèvement d'enfants de 1980 en Asie et dans le Pacifique et celui sur la Convention HCCH Élection de for de 2005 intitulé « Favoriser l'accès à la justice pour le commerce transfrontière dans la région Asie-Pacifique »). Par ailleurs, le BRAP contribue également à l'élaboration et à la traduction de publications et d'autres documents.
- 15 Les Parties contractantes actuelles ou futures de la région souhaitant bénéficier de l'assistance du BRAP à cet égard sont invitées à contacter le BRAP pour explorer les différentes options disponibles.

III. Principaux projets et initiatives à venir

- 16 En complément de son soutien régulier aux travaux du BP dans l'ensemble de ses divisions, le BRAP prévoit d'entreprendre les initiatives spécifiques suivantes en 2025 :
- a. aider à la préparation du prochain atelier régional asiatique sur la Convention Adoption de 1993, qui se tiendra en mars 2025 ;
 - b. Organiser un webinaire sur la Convention Jugements de 2019, provisoirement prévu pour avril 2025 ;
 - c. soutenir l'organisation d'un événement à l'Université de Wuhan, prévu à la mi-2025, portant soit sur le projet relatif à la filiation et à la gestation pour autrui, soit sur le projet relatif aux MNBC ;
 - d. organiser conjointement un événement sur le droit international, la paix et le développement en septembre 2025 ;
 - e. organiser un événement sur les litiges transnationaux pendant la semaine juridique de Hong Kong en novembre 2025 ;
 - f. effectuer des visites de courtoisie auprès des consulats généraux des États de l'ANASE à Hong Kong pour explorer les possibilités de coopération (comme l'organisation conjointe d'évènements, le renforcement des capacités et l'établissement de canaux de communication). Des visites sont programmées d'abord avec les Consulats généraux des États ayant participé à la Semaine Asie-Pacifique 2023 de la HCCH et ayant manifesté leur intérêt pour une collaboration plus poussée ;
 - g. soutenir l'organisation de la Semaine Asie-Pacifique de la HCCH en 2025, sous réserve de l'identification d'un État hôte et de la disponibilité des ressources ;
 - h. étudier la possibilité d'établir des programmes de stages à long terme avec d'autres universités de la région.

IV. Propositions soumises au CAGP

- 17 Le BP soumet à l'attention du CAGP les Conclusions et Décisions suivantes concernant les deux Bureaux régionaux :

Le CAGP a accueilli favorablement les rapports du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) et a reconnu les services qu'ils continuent à fournir aux Membres de la HCCH. En outre, le CAGP :

- a. encourage les Membres à apporter un soutien concret à la mise en œuvre des activités et objectifs des Bureaux régionaux, notamment par le biais de contributions volontaires, de détachements, de partage d'informations, de traductions et de mise en réseau ;
- b. a invité les États des régions concernées qui envisagent de devenir Parties à une ou plusieurs Conventions de la HCCH, ou Membres de la HCCH, à contacter leur Bureau régional respectif ;
- c. encourage les Organes nationaux, les Autorités centrales et les autorités compétentes à contacter leur Bureau régional respectif lorsque le partage de leurs expériences avec les autorités d'autres Parties contractantes, ou avec le milieu universitaire pourrait faciliter la mise en œuvre et le bon fonctionnement des Conventions de la HCCH ;
- d. invite les États à faciliter, dans la mesure du possible, la participation de leurs membres du RIJH à la 4e réunion mondiale de la Table ronde judiciaire du RIJH et de la HCCH, qui se tiendra à Singapour en 2025.